



LE SOIN ET L'UTILISATION DES MAMMIFÈRES MARINS

DATE DE PUBLICATION: Décembre 2016

La foire aux questions suivante fournit des renseignements au sujet des *Lignes directrices du CCPA sur : le soin et l'utilisation des mammifères marins* (2014).

1. POURQUOI EST-IL NÉCESSAIRE D'AVOIR DES LIGNES DIRECTRICES SUR LES MAMMIFÈRES MARINS DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT?

Bien que cela ne soit pas fréquent au Canada, les activités de recherche et de formation peuvent faire appel à des mammifères marins. Le bien-être de ces animaux est sous la responsabilité du comité de protection des animaux de l'établissement. À ce titre, le comité a pour tâche de trouver un équilibre entre le bien-être animal et les avantages possibles de la recherche et de la formation faisant appel aux mammifères marins. Ce document fournit des lignes directrices concernant les installations et les pratiques à mettre en place lorsque des mammifères marins sont hébergés.

2. POURQUOI NE PAS DÉFINIR LA TAILLE MINIMALE DES BASSINS?

Les conclusions suivantes ont été tirées des données probantes sur la taille des bassins :

- les points de vue divergent à l'échelle internationale lorsque l'on tente de définir la taille minimale des bassins, et la plupart des normes actuelles sont fondées sur des équations mathématiques dont les résultats pourraient ne pas correspondre aux besoins biologiques des espèces marines;
- l'espace requis pour un hébergement satisfaisant peut varier en fonction de la qualité de l'environnement de l'animal.

3. COMMENT EST TRAITÉE LA QUESTION DE LA TRANSMISSION DE MALADIES CHEZ LES ANIMAUX EN CAPTIVITÉ, ET ENTRE LES ANIMAUX CAPTIFS ET SAUVAGES?

Conformément aux lignes directrices, chaque établissement devrait pouvoir mettre en quarantaine tout animal nouvellement acquis et isoler, pour des raisons médicales, tout mammifère marin hébergé. Les éléments du programme de quarantaine, de la surveillance des maladies et de l'examen physique des mammifères marins sont décrits en des points précis. L'importance de conserver les registres de santé des animaux est également soulignée.



Les lignes directrices mentionnent que la remise en liberté de mammifères marins peut poser un risque pour les populations sauvages. Les documents suivants fournissent de plus amples renseignements à ce sujet : *IUCN Position Statement on Translocation of Living Organisms* [déclaration de principes de l'IUCN sur le déplacement des organismes vivants] (IUCN, 1987), *Mammifères marins et programmes de « réhabilitation de la faune »* (Measures, 2004).

4. POURQUOI DES RECOMMANDATIONS QUANT À LA CAPTURE?

L'acquisition d'animaux est traitée dans toutes les lignes directrices propres aux espèces, comme celles sur les animaux de ferme, sur les poissons et sur les animaux sauvages. Dans le cas des mammifères marins, la capture est une composante de l'acquisition. Toutefois, les lignes directrices précisent que toute capture dans le milieu naturel ne devrait être permise que dans des circonstances exceptionnelles et que les établissements devraient déployer tous les efforts possibles pour acquérir tout nouveau mammifère marin de populations en captivité.

5. EST-CE QUE LES MAMMIFÈRES MARINS PEUVENT ÊTRE TRANSPORTÉS DE MANIÈRE SÉCURITAIRE?

Le transport de mammifères marins pose de nombreux défis, mais peut être réalisé avec succès lorsque nécessaire. Pour cela, il faut un plan complet de transport, des animaux aptes au voyage prévu, des soins aux animaux immédiatement avant, pendant et après le transport, et au moins un préposé compétent et expérimenté dans le transport de l'espèce visée pour accompagner les animaux.

6. EST-CE QUE LES LIGNES DIRECTRICES TRAITENT DE TOUS LES ASPECTS DES SOINS AUX MAMMIFÈRES MARINS?

Ce document de lignes directrices présente les principes fondamentaux concernant les soins aux mammifères marins. En raison du grand nombre de mammifères marins, il est impossible de traiter de tous les besoins propres aux différentes espèces dans un seul document. Les établissements doivent acquérir une solide expertise dans les soins aux mammifères marins avant d'en héberger à des fins de recherche ou de formation.

7. EST-CE QUE LES ÉTABLISSEMENTS QUI HÉBERGENT DES MAMMIFÈRES MARINS DOIVENT COMPTER PARI MI LES MEMBRES DU PERSONNEL UN VÉTÉRINAIRE SPÉCIALISÉ DANS LE SOIN DE CES ANIMAUX?

Étant donné le faible nombre de vétérinaires spécialisés dans les soins aux mammifères marins, il est recommandé de faire appel aux conseils et aux services d'un expert du domaine, comme un biologiste spécialiste des mammifères marins, si le vétérinaire traitant ne possède pas les compétences requises.